



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2025

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
 - 2.1 Représentations
 - 2.2 Courriers
- 3. Communications du Conseil administratif**
 - 3.2 Communications
 - 3.3 Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
 - 4.1 Rapport de la Commission Equipements publics concernant le centre sportif du Blanché, du 9 décembre 2024
 - 4.2 Rapport de la Commission Equipements publics concernant le projet de l'aire de jeux inclusive au parc des Délices, du 9 décembre 2024
 - 4.3 Rapport du Fonds de décoration concernant l'œuvre d'art « Le Nuage », du 13 janvier 2025
 - 4.4 Rapport de la Commission Aménagement du territoire et mobilité concernant la demande de crédit de réalisation pour l'entretien des axes de mobilité au parc des Délices, du 20 janvier 2025
- 5. Projets de délibérations**
 - 5.1 Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à une subvention complémentaire à l'institut italien
 - 5.2 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit destiné à l'étude du développement du Centre sportif du Blanché
 - 5.3 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'aménagement et création d'une aire de jeux inclusive au parc des Délices
 - 5.4 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation pour l'entretien des axes de mobilité au parc des délices
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Grands travaux**
- 8. Motions : néant**
- 9. Résolutions : néant**
- 10. Questions des Conseillers municipaux**
- 11. Propositions des Conseillers municipaux**
 - 11.1 Pétition « Pour protéger la population contre le bruit et le trafic : des mesures d'accompagnement dès l'ouverture de la route des Nations »
 - 11.2 Autres propositions

12. Communications et divers

12.1 Agenda

12.2 Autres communications / Remarques

Personnes présentes :

Mmes et MM. - Claude BAECHLER (GAG) - Gérard BISE (VERTS) - Saïd BOUCHAREB (INDEPENDANT) - Alessia CAVALIERI (CENTRE) - Jean-Claude CUDRE (PLR) - Regula ECKERT (VERTS) - Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Peta GIROD (CENTRE) - Patrick HULLIGER (INDEPENDANT) - Francine MAMIN-TISSOT (CENTRE) - Eliane MICHAUD ANSERMET (INDEPENDANTE) - Corinne MONNIER (GAG) – Marc PASCHE (PLR) - Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Thierry PONCET (VERTS) - Antonio PRIETO (VERTS) - Angelica PRUNCU CUTILE, Vice-Présidente (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH, Président (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) - Carole STUDER (VERTS) – Valérie TISSOT-BUCHOUX, Secrétaire (PLR) - Oana TOPOR-POP (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
Mme Nathalie MACHERET, secrétaire en charge du Conseil Municipal

Excusée - excusé :

Mme Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS)
M. Eric PORTIER (GAG)

Le Président ouvre la séance à 20h00 et informe qu'il y aura un huis-clos en fin de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 2 décembre 2024.

Mme MICHAUD ANSERMET fait remarquer que le procès-verbal doit être signé par le Président avec la Secrétaire et non avec la Vice-Présidente.

Le Président fait voter le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024.

Celui-ci est approuvé par 23 "oui", 0 "non", 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Représentations :

Le Bureau a représenté le Conseil Municipal aux évènements suivants :

- Noël des Aînés
- Fête de Noël du Judo Club
- Vœux à la population
- Assemblée générale de la Jeunesse Gardiol
- Soirée de gala des Lions de Genève
- Marché authentique de Saconnay

2.2 Courriers:

- Email du Bicyclologue information
- ACG – décision de l'AGE du 16.10.2024 et PV - subvention du Musée de la BD
- ACG – décision de l'AG du 11.12.2024 – enveloppe sportive 2025 CHF 450'000.-
- Vœux 2025 de Ferney Voltaire
- La Mémoire du Grand-Saconnex

Le Bureau propose de renvoyer le courrier « Mémoire du Grand-Saconnex » au Conseil administratif pour traitement.

Le Président passe au vote.

Cette proposition est acceptée par 23 "oui", 0 "non", 1 abstention.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Communications

M. JIMAJA a plusieurs communications, la première concerne le projet Sarasin Terroux, qui a démarré cette année comme prévu. L'étude de ce projet étudiera des concertations avec les citoyens et les propriétaires impactés. Le planning des architectes sera effectué en différentes phases, à savoir la phase 31 qui a débuté, ensuite les phases 32 et 33 qui seront menées de janvier à décembre 2026 jusqu'à l'obtention de l'autorisation de construire. La phase 41 débutera en août 2026 et se terminera en février 2027 et les travaux sont prévus de février 2027 à novembre 2028. Deuxièmement M. JIMAJA continue concernant le quartier de la Susette et annonce que le lancement des études du Plan localisé de quartier (PLQ) avec les mandataires, le 23 janvier 2025. Les séances avec les propriétaires commenceront dès février 2025 ; la première séance est fixée le 11 février 2025. Une démarche de concertation coordonnée avec les projets Marronniers et Sarasin Terroux prendra place en parallèle avec les études de Plan localisé de quartier (PLQ). De plus M. JIMAJA revient concernant la pétition reçue « Non à la fermeture partielle de la route de Ferney et au transit automobile dans les chemins communaux et non à l'abattage des arbres du Chapeau-du-Curé » et, annonce que le Conseil administratif de la ville de Genève et le Grand Conseil proposent de renvoyer cette pétition en Commission Aménagement, territoire et mobilité (ATM). M. JIMAJA reviendra au point « propositions » afin de proposer une date de Commission ATM, lors de laquelle un rapport sera fait et présenté au Conseil municipal par la suite.

Concernant le FTI M. JIMAJA informe que les appels d'offres destinés aux investisseurs qui ont pour objectif le développement économique et l'optimisation de l'utilisation, des terrains industriels dans le cadre du respect durable, sont en cours. Les futurs investisseurs bénéficieront d'un droit de superficie distinct et permanent avec la possibilité de générer des revenus sur l'exploitation.

D'autre part M. JIMAJA communique que Sky Guide a annoncé les dates de calibrages des vols de nuit pour l'année 2025 ; le premier aura lieu durant les nuits du 17 au 18 mars et du 18 au 19 mars 2025 ; qui en fonction de la météo peuvent être déplacée à la nuit du 19 au 20 mars 2025. La deuxième intervention de calibrage est prévue durant la nuit du 2 au 3 septembre 2025 et reportée à la nuit suivante en fonction de la météo. Ces vols de calibration s'effectuent la nuit avec l'autorisation de l'Office fédérale de l'aviation civile (OFAC). Afin de limiter les calibrages par avions certaines calibrations seront effectuées par des drones.

Finalement M. JIMAJA annonce que la PAP a été approuvée le 24 janvier dernier, le chantier démarrera le deuxième semestre 2025.

Mme PORTIER informe qu'une nouvelle demande d'autorisation de l'abattage de la souche du chêne dans le préau de l'école Pommier est en cours. De plus, elle annonce l'engagement en début d'année de trois nouveaux collaborateurs engagés en début d'année, dont M. Patrick ODIER appointé à la Police municipale, M. Quentin LANDRY assistant social au Service d'Action sociale et communautaire et, M. Luca FRANCOLINI, aide de bureau, qui a effectué son apprentissage au sein de la Mairie. Mme PORTIER leur souhaite la bienvenue.

M. POMATTO annonce qu'un appel d'offre pour des travaux de la mise aux normes énergétique sis 18 chemin François-Lehmann est en cours ; une demande de crédit d'étude suivra ultérieurement. De plus il a le plaisir de partager que le 23 janvier 2025 le Grand Conseil a approuvé le projet de loi pour le musée de la Bande dessinée, par 60 oui, 23 non et 4 abstentions.

3.2 Suspens du Conseil municipal

La parole n'étant pas demandée le Président passe au point suivant.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport de la Commission Equipements publics concernant le centre sportif du Blanché, du 9 décembre 2024

Le Président demande à M. PONCET de lire son rapport, ce dernier n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET signale que ce n'est pas à la Commission de voter la demande de crédit mais au Conseil municipal lors de la délibération qui suit. Elle demande que la phrase qui mentionne ce vote soit modifiée.

Le Président demande au Rapporteur de modifier le libellé à la fin du rapport concernant le vote.

Mme GIROD souhaite avoir le cahier des charges de ce projet et demande où elle peut le trouver.

M. POMATTO informe que le cahier des charges est disponible sur CMNet dans la séance du 9 décembre 2024.

Mme MAMIN-TISSOT trouve que le crédit d'étude est élevé et souhaite connaître la valeur des travaux estimés.

M. POMATTO informe que le crédit d'étude de 2 millions est inclus dans les 18 millions. Le coût total des travaux estimés peut varier de 20% à 25%, selon la marge habituelle.

Le Président fait voter le rapport avec les modifications demandées.

Celui-ci est accepté par 21 « oui », 0 « non », 3 abstentions.

4.2 Rapport de la Commission Equipements publics concernant le projet de l'aire de jeux inclusive au parcs des Délices, du 9 décembre 2024

Le Président demande à M. PONCET de lire son rapport, ce dernier ajoute qu'il va effectuer la modification du libellé concernant le vote.

Le Président ouvre la discussion

M. CUDRE propose que le rapport spécifie qu'il a été accepté à l'unanimité par les membres présents.

M. PONCET souhaite que les prochaines Commissions Equipements publics soient conjointes avec la Commission Aménagement du territoire et mobilité.

Le Président fait voter le rapport avec les modifications demandées.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4.3 Rapport du Fonds de décoration concernant l'œuvre d'art « Le Nuage », du 13 janvier 2025

Le Président demande à M. POMATTO de lire son rapport, ce dernier ajoute qu'il va remplacer « 20 ans » par « 10 ans », dans ce rapport en 2^{ème} page, paragraphe 3, ligne 2.

Le Président ouvre la discussion

M. CUDRE ne comprend pas pourquoi le président soit stipulé dans le vote car dans toutes les Commissions le Président a un droit de vote.

M. POMATTO propose de modifier cette phrase.

M. BAECHLER suggère à l'avenir de faire une réflexion plus poussée avant l'acquisition d'une œuvre d'art par la commune et ce afin de diminuer l'impact des coûts pour la commune ; comme par exemple les coûts d'entretien, la durabilité de l'œuvre, ainsi que l'obligation face à l'œuvre et à l'artiste.

M. POMATTO répond qu'avant la mise en place de la mesure MCH2 il y avait une obligation de verser un pourcentage au Fonds de décoration par m2 lors d'une nouvelle construction, afin d'installer une œuvre d'art dans le périmètre de la construction. M. POMATTO ajoute que cette loi sera bientôt

caduque et rassure donc M. BAECHLER que lorsque les caisses du Fonds de décoration seront vides il n'y aura plus d'acquisition d'œuvre d'art. Sauf toutefois s'il y a un vote en faveur d'une acquisition. M. POMATTO suggère que le Conseil municipal se prononce afin de donner son accord à la Commission Fonds de décoration de prendre contact avec l'artiste du Nuage, Mme Anne BLANCHET.

Le Président fait voter cette proposition.

La proposition est acceptée par 21 « oui », 1 « non », 2 abstentions.

4.4 Rapport de la Commission Aménagement du territoire et mobilité concernant la demande de crédit de réalisation pour l'entretien des axes de mobilités au parc des Délices, du 20 janvier 2025

Le Président demande à Mme ECKERT de lire son rapport, cette dernière n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

M. STEINER trouve que la cohabitation entre les vélos et les piétons n'est pas viable et que les contrôles ponctuels proposés seront insuffisants. Il préférerait qu'il y ait un projet d'une vraie piste cyclable.

M. JIMAJA rappelle que les vélos n'ont pas l'autorisation de traverser le parc, bien que dans certains parcs du canton des pistes cyclables ont été aménagées. Toutefois, cela ne remet pas cause le projet d'une piste cyclable à l'Ancienne route ; ce qui entraînera la suppression de places de parking. Ceci demandera une concertation avec les habitants du quartier. M. JIMAJA conclut qu'à ce stade il faut déjà éviter que les cyclistes aillent à vive allure dans les parcs et, que les axes de mobilité doivent être repensés.

M. BAECHLER relève que lors de la Commission il avait été convenu que les cyclistes mettent pied à terre dans les parcs.

M. JIMAJA confirme que c'est le cas et que des panneaux dans ce sens sont prévus.

Mme TISSOT-BUCHOUX indique qu'une citoyenne avait fait un courrier à ce propos, car elle jugeait que les cyclistes ne peuvent pas cohabiter avec les piétons de plus à proximité de places de jeux.

Mme GIROD corrobore avec les dires de M. STEINER et de Mme TISSOT-BUCHOUX par rapport à la dangerosité pour les adultes et les enfants de cohabiter avec des cyclistes et, de surcroît des trottinettes qui bien souvent roulent à vive allure. Mme GIROD demande si la Commission des Equipements publics ne devrait pas être également concernée par ce sujet.

M. JIMAJA précise que certaines assertions sont loin de la réalité et qu'une cohabitation entre les cyclistes et les piétons est une réalité actuelle. En effet, la pente qui est raide a été prise en considération et les travaux prévus tiendront compte de toutes les contraintes. Bien heureusement à ce jour il n'y a pas eu d'accident à déplorer; toutefois et afin de parer à toutes éventualités, il est prévu d'installer des chicanes, car interdire n'est pas une solution, « mieux vaut dissuader les cyclistes de rouler à vive allure que de leur interdire de rouler ».

M. BOUCHAREB reste perplexe quant au respect des panneaux d'interdiction de rouler à l'attention des cyclistes.

Le Président fait voter le rapport.

Celui-ci est accepté par 21 « oui », 0 « non », 3 abstentions.

5. Projets de délibérations

5.1 Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à une subvention complémentaire à l'institut italien

Le Président fait voter l'entrée en matière de la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Le Président passe la parole à M. POMATTO qui donne lecture de la décision votée lors du Conseil municipal du 22 janvier 2024, comme suit :

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 50'000.- destiné à verser une subvention complémentaire à l'institut italien ;
2. de comptabiliser la dépense de CHF 50'000.- dans le compte 5451.000.36360.10 « Subvention versées aux sociétés communales » ;
3. de couvrir ce crédit supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

M. POMATTO ajoute que cette décision est restée en suspens, de ce fait la demande de crédit budgétaire supplémentaire est proposée à nouveau aujourd'hui.

Le Président ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET en sa qualité de membre de la Commission Cohésion sociale, indique ne pas se souvenir d'avoir vu cette proposition au budget 2025.

M. STEINER demande si cette votation est la même somme qu'indiquée il y 2 ans.

M. POMATTO répond que la votation du crédit supplémentaire de CHF 50'000.- aurait dû figurer dans le budget de cette année et qu'une audition de l'Institut Italien aurait dû être faite.

M. STEINER rappelle que l'Institut Italien devait revenir vers la commune avec des solutions financières afin de pérenniser leur activité et demande si c'est le cas ?

M. POMMATTO souligne que la subvention doit se faire sur 2 ans afin de permettre d'enclencher la pérennité par l'institut. Il rappelle que 70% des enfants mangent au restaurant scolaire. De plus, avec la future mise en place, par le Département de Instruction publique (DIP), d'un horaire scolaire continu, la commune arrivera à saturation au niveau des places de cantines pour les élèves. Pour l'instant, la commune à l'avantage de proposer cette prestation les mercredis et autres jours à moindre coût avec le concours de l'Institut Italien ; les prestations du GIAP seraient plus coûteuses. Par ailleurs, M. POMATTO informe qu'une audition avec l'Institut Italien est prévue en 2025 au moment du bilan de l'année scolaire.

Le Président demande à Mme TISSOT-BUCHOUX de lire la délibération.

Le Président fait voter de la délibération.

Celle-ci est acceptée par 23 « oui », 0 « non », 1 abstention.

5.2 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit destiné à l'étude du développement du Centre sportif du Blanché

Le Président fait voter l'entrée en matière de la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Une Projection du projet du Stade du Blanché est présentée par M. POMATTO.

Le Président ouvre la discussion.

Mme STUDER demande si le montant, élevé, du crédit d'étude est justifié ?

M. POMATTO répond que le montant correspond aux normes à savoir entre 12% et 13 % du montant total. Il demande à M. STEINER son avis en tant qu'architecte de profession.

M. STEINER confirme que le montant du crédit d'étude est aux normes. Il ajoute que c'est un consortium et que ce montant sera divisé entre les 5 prestataires. De plus ce projet et son cahier des charges sont complexes. M. STEINER en profite pour ajouter qu'en Commission il y a eu une discussion quant à la démarche d'avoir un restaurant principal qui serait dirigé par un gérant ; ce qui apporterait un lieu de vie de plus pour la commune. M. STEINER pense qu'il est souhaitable qu'il y ait également des salles à la disposition des différents clubs et associations pour différents événements.

M. BISE demande si la problématique actuelle du parking pour les cars sera incluse dans l'étude.

M. POMATTO indique que l'étude prendra en compte la globalité du centre. Toutefois il reste sceptique quant à la prise en considération de projeter un restaurant sous gérance ; il rappelle que le restaurant

du centre sportif de Sous-Moulin n'a pas trouvé de repreneur depuis sa fermeture il y a quelques mois. Par contre, M. POMATTO indique qu'il est tout à fait envisageable d'avoir des salles de réunion pour les clubs et associations pour divers événements.

M. BOUCHARÉ abonde dans la requête de M. STEINER car il trouve également qu'un restaurant au sein d'un centre sportif est un lieu de vie pour les familles, même celles qui ne sont pas forcément sportives.

Mme PERROTIN-DURET demande si les places de parking seront maintenues au niveau du cimetière.

M. POMATTO informe que la volonté actuelle est de restructurer l'espace du parking en y aménageant différemment les places de parking. Il donne l'exemple d'avoir un parking commun entre le centre sportif et le cimetière avec une entrée et une sortie bien distinctes.

M. STEINER relève que le restaurant du tennis club house mettait à disposition sa cuisine lors d'événements associatifs et que le succès était au rendez-vous.

M. EYA NCHAMA convient que de prime abord le montant de l'étude de crédit paraît énorme, mais il a confiance dans le calcul validé par le Conseil administratif et demande au Conseil municipal de voter en faveur de ce projet.

Le Président demande à Mme PRUNCU-CUTILE de lire la délibération.

Le Président fait voter la délibération.

Celle-ci est acceptée par 23 « oui », 0 « non », 1 abstention.

5.3 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'aménagement et création d'une aire de jeux inclusive au parc des Délices

Le Président fait voter l'entrée en matière de la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Une projection du projet du futur aménagement d'une aire de jeux inclusive au parc des Délices est présentée par Mme PORTIER.

Le Président ouvre la discussion.

Mme MAMIN TISSOT demande si le coût de l'entretien des revêtements et des structures, comme le lion qui semble être en bois, ont été pris en compte dans le budget.

Mme PORTIER indique qu'un budget d'entretien des aires de jeux est octroyé de manière permanente, elle ajoute que la révision se fait tous les 4 ans. Mme PORTIER relate qu'actuellement l'entretien coûte cher en raison de sa vétusté. Concernant la structure à tête de lion elle est en effet en bois et certainement un peu plus délicate, mais elle affirme que le montant de l'entretien restera stable. Mme PORTIER informe que cette nouvelle structure est en matériel ignifuge.

Le Président demande à Mme TISSOT-BUCHOUX de lire la délibération.

Le Président fait voter la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

5.4 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation pour l'entretien des axes de mobilité au parc des délices

Le Président fait voter l'entrée en matière de la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

M. JIMAJA revient sur une précédente intervention de Mme GIROD et indique que le Service des Parcs va prochainement intervenir afin d'effectuer les réparations au parc des Délices. Toutefois cela ne reporte aucunement les travaux qui sont prévus. Il ajoute que la Commission Aménagement du territoire, mobilité a justifié un besoin d'aménagement d'une piste cyclable et, a émis l'éventualité qu'elle soit prévue sur l'Ancienne-Route ; dans ce cadre l'Office Cantonal des Transports (OCT) a déjà été approché par la commune.

Le Président demande à Mme PRUNCU-CUTILE de lire la délibération.

Le Président fait voter la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

6. Propositions du Conseil administratif

M. JIMAJA propose que certains points soient clarifiés lors de la prochaine Commission Aménagement du territoire, mobilité prévue le 4 mars prochain, à savoir la pétition TNGS, ainsi que deux dossiers fonciers, qui indiquent entre-autres que pour chaque m² cédé ou reçu une délibération est demandée. Mme PORTIER informe qu'une date pour une séance de Commission Equipements publics sera bientôt confirmée, cette séance se portera sur le revêtement synthétique des terrains de football au Centre Sportif du Blanché. Par ailleurs Mme PORTIER rappelle que la Commission Prévention, sécurité est invitée vendredi prochain au « Rapport technique de la Compagnie des Sapeurs-pompiers ». Durant cette soirée Mme PORTIER parlera entre-autres du projet d'intégration des volontaires dans la Compagnie.

M. POMATTO rappelle que la Commission conjointe Finances et Cohésion sociale est convoquée le 3 février 2025 ; elle aura pour but de présenter l'avancement du projet de la Fondation de la Petite enfance et son mode pédagogique. Une deuxième session de cette Commission conjointe aura lieu le 10 mars 2025, dont le thème portera sur le montage financier pour la réalisation de l'aménagement des bâtiments.

7. Grands travaux

M. JIMAJA indique que la commune a reçu, de la part des Autorités Cantonales, les résultats du monitoring qui avait été demandé concernant la Route de Nations et, souhaite que ce dossier soit étudié en Commission Aménagement du territoire et mobilité. Il précise que ce rapport qui fait une quarantaine de pages, qu'il a rapidement parcouru, relève notamment une baisse du passage des véhicules à la route de Colovrex. De plus, M. JIMAJA indique que la commune a reçu les Directeurs généraux de l'Office Cantonal des Transports (OCT) et de l'Office Cantonal du Génie Civil (OCGC), qui ont présenté les éléments du projet de voie prévu entre le pied du Jura et le pied du Salève. Il a été proposé qu'une Commission conjointe avec les communes de la même rive se rencontrent afin de faire le point. Leurs réflexions et synthèses seront ensuite présentées à chacun de leur Conseil municipal respectif.

8. Motions :

Le Président demande s'il y a des motions orales.

Mme CAVALIERI indique qu'elle souhaite faire une Motion orale qui s'intitule « Pour un soutien aux parents actifs : Accueillons les enfants plus tôt ! » et cite :

« Les horaires professionnels sont souvent incompatibles avec les horaires scolaires ce qui peut engendrer des difficultés pour concilier la vie de famille et la vie professionnelle.

Aujourd'hui, la Ville de Genève propose un accueil parascolaire entre 7h et 8h dans certaines écoles via le GIAP, ce qui permet aux familles d'avoir un soutien dans leur organisation quotidienne.

Cette demande repose sur le constat que les enfants ne devraient pas attendre dehors sans surveillance pendant 30 à 45 minutes avant le début de l'école.

Comme cet accueil parascolaire permettrait de répondre aux besoins des familles tout en renforçant la sécurité et le bien-être des enfants, je demande d'étudier la faisabilité d'instaurer un service d'accueil parascolaire matinal de 7h à 8h dans les écoles de la commune pour les élèves de 1P à 4P ».

Le président ouvre la discussion.

Mme EDELENBOS mentionne qu'il n'y a pas d'urgence pour cette Motion orale et propose une Motion écrite pour la prochaine plénière du 17 février 2025.

Mme CAVALIERI souhaite maintenir sa Motion orale aujourd'hui.

Mme MICHAUD ANSERMET est d'accord avec Mme CAVALIERI de traiter cette Motion aujourd'hui. Elle ajoute que cette Motion orale est succincte et pertinente.

Le Président fait voter la Motion.

Celle-ci est acceptée par 22 « oui », 1 « non », 1 abstention.

9. Résolutions : néant

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme EDELENBOS a trois questions, la première concerne l'email du Bicyclogue du 13 novembre 2024 et demande pourquoi le Service aménagement, travaux publics et énergie (SATPE) a répondu par la négative, de surcroît cet email était adressé au Conseil municipal.

M. JIMAJA informe Mme EDELENBOS que le Service Aménagement, travaux publics et énergie (SATPE) avait déjà rencontré le Bicyclogue dans le cadre du développement durable il y a quelques années ; à cette époque la commune n'avait pas retenu ses services car elle avait déjà un accord avec une autre association similaire. Toutefois, cela peut être revu lors d'une Commission.

Pour sa deuxième question Mme EDELENBOS demande pourquoi une Toutes commissions réunies est agendée en juin 2025 or que la nouvelle législature n'est pas encore connue à ce jour.

M. JIMAJA répond à Mme EDELENBOS que cela a toujours été ainsi car cela permet aux nouveaux membres du Conseil municipal de se rencontrer. M. JIMAJA invite les actuels membres du Conseil municipal à communiquer cette date aux futurs Conseillers municipaux élus et futures Conseillères municipales élues.

Pour sa troisième question Mme EDELENBOS indique qu'elle a été approchée par une citoyenne âgée qui a subi des violences et un vol à l'arrachée, en décembre 2024, dans le quartier du Pommier, elle n'a pas porté plainte à ce jour. Mme EDELENBOS ajoute qu'elle a également entendu qu'une autre personne a été agressée alors qu'elle sortait de la banque Raiffeisen, toujours dans le quartier du Pommier. Face à ces actes violents Mme EDELENBOS demande ce qui pourrait être fait pour améliorer ce sentiment d'insécurité afin de rassurer ces citoyens qui ont désormais peur de sortir.

Mme PORTIER suggère dans une première étape que ces personnes contactent la Police municipale, pas forcément pour déposer une plainte, mais pour échanger avec les municipaux qui disposent d'une cellule d'écoute.

M. BAECHLER revient sur l'annonce des prochaines dates de calibrage nocturnes à l'aéroport de Cointrin que M. JIMAJA a évoqué et, demande s'il y a une augmentation de ces calibrages ? En effet il lui semble que les derniers calibrages ont eu lieu plusieurs nuits en septembre 2024. Si c'est le cas M. BAECHLER souhaite savoir si le séquentiel des calibrages a augmenté et si oui pour quelles raisons ?

M. JIMAJA indique qu'il souhaitait informer le Conseil municipal du courrier reçu dernièrement de la part de l'aéroport. Il ajoute que des informations complémentaires au sujet de l'aéroport de Cointrin sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.gva.ch/fr/Site/Geneve-Aeroport/News/News/Vols-nocturnes-de-calibration-en-2025>

M. CUDRE demande s'il y a un périmètre délimité pour les fumeurs, comme c'est déjà le cas aux arrêts des bus TPG, concernant les espaces de jeux pour enfants et les préaux des écoles ?

M. EYA NCHAMA demande pourquoi il y a trois drapeaux au début du Chemin Taverney vers le no 3 ?

Mme TISSOT BUCHOUX revient sur la réponse négative à l'email du Bicyclogue que le Service aménagement, travaux publics et énergie (SATPE) a envoyée. Elle demande la raison de ce refus et

ajoute trouver le concept intéressant, comme constaté dans le visionnage de l'émission « Couleurs locales » sur la RTS.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Pétition « Pour protéger la population contre le bruit et le trafic : des mesures d'accompagnement dès l'ouverture de la route des Nations »

Le Président rappelle que la pétition a été lue lors de la plénière du 2 décembre 2024.

Le Président indique que le Bureau propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour traitement.

Le Président passe au vote.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

11.2 Autres propositions

Mme PERROTIN DURET propose que des éclairages bleus soient installés dans les WC publics du Grand-Saconnex afin d'éviter que ces lieux soient utilisés par des toxicomanes qui abandonnent seringues et autres objets contaminés. Cette proposition a pour but de protéger la population de toutes éventualités de transmission de maladies; il s'agit d'une mesure d'hygiène et de santé publique.

Mme GIROD propose que le Conseil administratif invite le Bicyclogue et essaye de trouver un lieu dans la commune pour l'accueillir. Elle rappelle que ce dernier est présent depuis deux ans au Marché Authentique de Saconnay durant les périodes de mars à juin et de septembre à novembre.

Mme PRUNCU-CUTILE remercie, au nom des Seniors de Gardiol, le Conseil administratif et toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de la brochure Sacoseniors. Dans ce sens elle propose qu'une brochure de ce type soit créée à l'attention des jeunes de la commune. En effet, Mme PRUNCU-CUTILE a constaté, notamment dans le quartier du Pommier, que de nombreux jeunes ne connaissent pas toutes les activités possibles dans la commune ainsi que certaines informations politiques comme par exemple leurs droits civiques.

M. PONCET revient sur sa question du 2 décembre dernier concernant le Plan lumière au chemin des Corbillettes, qui prévoyait 3 éclairages au lieu de 4. Dès lors il propose que soit ajouté un éclairage au passage pour piétons qui se situe au croisement des chemins des Corbillettes et Bonvent, afin qu'il soit uniforme aux 3 autres.

12. Communications et divers

12.1 Agenda des manifestations

Le Président rappelle que l'Exposition Eclats d'espoir, de l'Hospice général, aura lieu du 29.1 au 2.2.2025 à la Ferme Sarasin. Le vernissage se tiendra le 28 janvier 2025.

12.2 Autres communications / Remarques

Mme MAMIN-TISSOT revient sur sa demande de déplacer le Conseil municipal du 24 mars, qui a lieu au lendemain du 1^{er} tour des législatives, à une autre date.

Le Président informe Mme MAMIN-TISSOT qu'aucune décision à ce propos n'a été prise au sein du Bureau et ne voit aucun intérêt de déplacer la plénière.

Mme MICHAUD ANSERMET relate qu'elle n'a jamais entendu qu'une séance doit être déplacée pour cause de nouvelle législature.

Mme MAMIN-TISSOT propose de faire voter le Conseil municipal.

Le Président fait voter la proposition.

Celle-ci est refusée par 4 « oui », 10 « non », 10 abstentions.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

Concernant le Marché Authentique, Mme GIROD, rappelle que la soirée qui s'est déroulée à la Ferme Pommier, en décembre dernier, a rencontré un vif succès et était très intéressante. Particulièrement avec la rencontre des Travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et la jeunesse de la commune. De plus elle rappelle que la prochaine soirée qui s'intitule « le Bal des soupes » aura lieu vendredi 7 février 2025, tout le monde y est le bienvenu !

La parole n'étant plus demandée, Le Président lève la séance publique à 22h16.

Valérie TISSOT-BUCHOUX
La Secrétaire

Yann SIMETH
Le Président